



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	CREPIN Richard	GARCIA Déborah
AUBERT Jean-Marie	BLANCHE Marina	LE BARBIER Benoît
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
MULLER Sarah	DESBOIS Alice	PRESSE Christophe

Secrétaire de séance : Mme Alice DESBOIS

Absents excusés : MM. Camille MACÉ – Yves LE MINTIER (pouvoir à R. Coignard) – Gwénaél AUBRY (pouvoir à Yannick BOURIEN)

DEMANDE D'AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Repas des aînés : organisation et tarifs 2021
- Restauration de la statue Notre Dame de la Concorde

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
2021-01	18/09/2021	Acquisition d'un vidéoprojecteur

N° 01/02/2021 - CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021 : Approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'APPROUVER, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 14 septembre 2021.

N° 02/02/2021 - ATLAS BIODIVERSITE COMMUNALE – VALIDATION DES DEVIS

Vu la délibération du conseil en date 16 février 2021 autorisant le Maire à déposer la candidature de la commune auprès de l'office français de la biodiversité,

Vu l'accord de subvention d'un montant de 54 120 € représentant 76.44 % de 70 800 €,

Il est présenté à l'assemblée les devis suivants :

- CPIE : 36 300.00 € TTC
- SMART : 8 700.00 €
- Station Biologique de Paimpont : 4 800.00 €
- GREZIA : 3 866.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De VALIDER ces devis
- D'AUTORISER le Maire à signer les propositions ci-dessus
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal de 2021 à 2023
- D'AUTORISER le Maire à mandater ces dépenses, en plusieurs acomptes, au vu de l'état d'avancement des travaux, à savoir :
 - CPIE : en 8 acomptes trimestriels de 4 537.50 € chacun
 - SMART : en 7 acomptes trimestriels de 1 242.86 € TTC chacun (du 31/12/2021 au 30/06/2023)
 - Station Biologique de Paimpont : 960 € en novembre 2021, 1920 € en mai 2022 et 1920 € en octobre 2022
 - GREZIA : 30% à la signature du devis (1 160.04 €), le solde à la remise des livrables (2 706.76 €)

N° 03/02/2021 - RECRUTEMENT EMPLOI AIDÉ : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes éligibles.

Notre commune peut y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien en collectivité à raison de 29 heures par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01/12/2021, au plus tôt. (9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'Agent d'entretien en collectivité, à temps partiel à raison de 29h par semaine pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/2021/42 du 12 février 2021 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 30 avril 2021,

DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'ADOPTER la proposition du Maire
- D'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

N°04 – PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 avril 2021 autorisant le Maire à lancer la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Vu la consultation mise en ligne tendant à réceptionner les candidatures des bureaux d'études,

Vu l'analyse des offres reçues par la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2021,

Sur quatre sociétés ayant retiré le DCE, une seule a déposé son offre, à savoir celle de FUTUR PROCHE de St Herblain (44), pour un montant TTC de 46 164.00 €

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De RETENIR la proposition de FUTUR PROCHE pour un montant total TTC de 46 164 €
- D'AUTORISER le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,
- De PROCEDER aux mandatements au fur et à mesure de l'avancement des prestations
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

N°05 – ACQUISITION PARCELLE ZH 37 « LES LONGUERAIES »

Considérant qu'il serait judicieux d'acquérir la parcelle ZH 37 permettant ainsi à la commune d'étendre son patrimoine foncier,

Considérant que le propriétaire de la parcelle ZH 37 est d'accord pour la céder au prix de 35 000 € soit 4.993 €/m²;

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées,

- D'ACQUERIR la parcelle cadastrée en section ZH 37 – superficie de 7010 m² - appartenant à M. Louis LEGENDRE – au prix global de 35 000€
- D'AUTORISER Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- D'INSCRIRE au budget communal les frais d'acquisition ainsi que les frais d'acte notarié correspondants.

N°06 - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 231 000 € attribuée par le Crédit Agricole arrive à échéance le 3 novembre 2021.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de celle-ci.

La proposition du Crédit Agricole est la suivante :

- Plafond : 140 000 €
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1.69 % soit un taux variable de 1.15 %
- Frais de mise en place : 0.25 %
- Durée : 1 an

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'ACCEPTER la proposition du Crédit agricole aux conditions précitées
- D'AUTORISER le Maire à signer cette proposition ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

N°07 – SUBVENTION DEPARTEMENTALE : VOIRIE, AMENAGEMENT ET MOBILIER URBAINS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un nouveau dispositif proposé par le Département du Morbihan vient d'être mis en place, à l'attention des communes de moins de 10 000 habitants. Il concerne les dépenses d'investissement portant sur tout projet d'équipement public comportant sur les travaux de voirie, les projets d'aménagement urbain ainsi que sur l'acquisition et/ou l'installation de mobilier urbain. Le taux maximal d'intervention est de 80 % sur une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 62 500 € HT.

Le programme de travaux de sécurité routière a déjà fait l'objet d'accords de subventions, de :

- 30 % du HT au titre des amendes de police
- 30 % du HT au titre du PST (Département).

Il est présenté à l'assemblée un nouveau projet, à savoir l'aménagement de l'espace situé entre l'école du taureau bleu et la garderie.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

1 – Projet d'aménagement de l'espace situé entre l'école du Taureau Bleu et la garderie :

- De valider le nouveau programme présenté et le plan de financement correspondant
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme « Voirie, aménagement et mobilier urbains »
- D'inscrire ce programme au budget communal en section d'investissement.

2 – Programme des travaux de sécurité routière :

- D'autoriser le Maire à solliciter le Département du Morbihan au titre du programme « voirie, aménagement et mobilier urbains » en complément des subventions déjà accordées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE :

- De VALIDER le programme d'aménagement de l'espace situé entre l'école du Taureau Bleu et la garderie,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter le Département du Morbihan au titre du programme « voirie, aménagement et mobilier urbains » pour les deux programmes de travaux précités
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N°08 – PROJET DE COURT METRAGE

Monsieur le Maire a été sollicité par M. Yann GOVEN suite au court-métrage « de l'Aube à l'Aube » dont il est l'auteur/réalisateur. Afin de mener à bien ce film de fiction, la société de production recherche des partenaires susceptibles d'investir dans cette entreprise.

Le tournage est prévu entre l'automne 2021 et le printemps 2022. Le film devrait être achevé avant la fin 2022.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention à la société de production « Le Petit Remorqueur ».

Après délibération, le conseil municipal, par vote à mains levées, se prononce sur le versement d'une subvention comme suit :

- 1 000 € (par 10 voix Pour)
- 700 € (1 voix Pour)
- Abstentions : 3 voix

Il est donc décidé d'ATTRIBUER la subvention d'un montant de 1 000 € à la Société de Production « Le Petit Remorqueur » dans le cadre de leur projet de court-métrage « De l'Aube à l'Aube ».

Les crédits seront prélevés sur le budget communal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°09 – REPAS DES AINÉS : ORGANISATION ET TARIFS 2021

Le repas annuel offert par la commune aux personnes de 70 ans et plus, se déroulera le samedi 20 novembre prochain, à l'Espace Eon de l'Etoile.

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des repas payants sur la régie correspondante, il y a lieu de fixer le tarif du repas pour les personnes de moins de 70 ans. (18.00 € pour l'année 2019 - Tarif inchangé depuis 2011)

Le conseil municipal doit également se prononcer afin de faire appel à un prestataire pour une animation musicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De FIXER le tarif du repas à 18.00 €.
- D'AUTORISER M. le Maire à encaisser le paiement des repas sur la régie correspondante.
- D'AUTORISER M. le Maire à faire appel à un prestataire extérieur pour une animation et de régler la facture correspondante

N°10 – RESTAURATION DE LA STATUE NOTRE DAME DE LA CONCORDE

Vu la délibération du conseil du 06 juillet 2021 autorisant la consultation auprès de plusieurs restaurateurs, pour les travaux de restauration de la statue Notre Dame de la Concorde,

Vu la consultation lancée auprès de 3 restaurateurs,

Vu la réception du devis de la société Arthéma Restauration d'un montant HT de 4 027.00 € et de l'option « Etude stratigraphique sommaire à dessein documentaire » pour un total HT de 232 €

Vu l'avis du conservateur du Patrimoine,

Vu le dispositif de valorisation et restauration du patrimoine du Département du Morbihan auprès duquel une subvention peut être sollicitée

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à mains levées et à l'unanimité, DECIDE :

- De VALIDER la proposition de la Sté Arthéma Restauration, pour un montant HT de 4 027.00 €
- De RETENIR l'option proposée d'un montant de 232 € HT
- D'INSCRIRE les crédits au budget communal, en section d'investissement,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan.

QUESTIONS DIVERSES

- Aides aux cantines : subvention accordée à la commune
- Etude du potentiel touristique de la commune : prise en charge par Ploërmel Communauté
- Cérémonie des Vœux du Maire : vendredi 21 janvier 2022, à 19 heures
- Achat de plantations : mises en place à la prochaine journée bénévoles
- Samedi 4 décembre 2021 : Sainte Barbe des pompiers à Concoret

Fin de séance à 22 h 10.